YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01. 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/AM/EB

ARRETE N° 2000/19
(série A)

OBJET : ARRETE D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT UNITE CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DU CENTRE HOSPITALIER GILLES DE CORBEIL, sis, 10, rue Rossini à Yerres.

Le Député Maire de la Commune de YERRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2 et L 2542-2,

VU le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R 123-27, R 123-28 et R 123-48,

VU l'avis défavorable de la commission communale de sécurité du 14 décembre 1998 à la poursuite de l'exploitation de l'établissement, Unité clinique psychiatrique du centre hospitalier Gilles de Corbeil à Yerres,

VU le procès-verbal , ci-joint, de la réunion de la commission communale de sécurité en date du 26 janvier 2000 laquelle a émis un avis favorable à l'ouverture de cet établissement,

CONSIDERANT que les membres de la commission communale de sécurité ont constaté la réalisation de la prescription n° 6 du procès-verbal du 13 novembre 1997 et des prescriptions n° 1/4/5/6/7/8/9/11/12/13/14 du procès-verbal du 14 décembre1998, ci-joint, de ladite commission.

ARRETE

Article 1er : L'établissement Unité psychiatrique du centre hospitalier Gilles de Corbeil est ouvert au public.

Article 2 : Cet arrêté sera notifié directement à l'exploitant, soit par voie administrative, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne (Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement d'Evry, chargé du contrôle de légalité).

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, Monsieur le Chef de corps de la Police Municipale de la commune de Yerres, Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Brunoy Val d'Yerres, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Yerres, le 28 janvier 2000

REÇU LE
8 FEV. 2000

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT- AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE